

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRÈS-LAUSANNE

du 26 février 2010

Présidence de Mme Geneviève Crausaz

Présence de 57 conseillers

La présidente ouvre cette troisième séance de la quatrième année de la législature 2006 – 2011, et première de l'année, à 20 h 15 en souhaitant la bienvenue à tous.

-----

L'appel fait constater la présence de 55 conseillers

## Absents excusés :

Mmes et MM. Zoé Béboux, Marcel Berdoz, Patrick Bovet, Olivier Girardet, Julien Glardon, Martine Häberlin, André Hunziker, Walter Keller, Jorge Pascoal, Gérard Pilet, Eric Schüpbach et Martine Urech

La municipale Laureane Salamin Michel, retenue à l'étranger pour cause de grève, est absente.

## Absents non excusés :

Mme et MM. Anatolia Bruttin, Hans Ulrich Frey, Roberto Galdini, Claude Mühlestein, André Pitteloud et Pascal Repond

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2009
2. Assermentations
3. Election de l'huissier du Conseil communal
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux
7. Préavis municipal N°1/2010 relatif à l'adhésion à la nouvelle entente intercommunale concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny-près-Lausanne et Villars-Ste-Croix  
- Rapport de la commission
8. Préavis municipal N°2/2010 relatif au plan de quartier "En Jonchets"  
- Rapport de la commission
9. Propositions individuelles et divers
10. Fixation de la date de la prochaine séance

Cet ordre du jour, lu par la présidente, est approuvé à main levée et à l'unanimité.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2009**

Ce procès-verbal est adopté à main levée, tel que présenté, et à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

### **2. Assermentations**

La présidente du Conseil communal de Bussigny-près-Lausanne procède aux assermentations ci-dessous :

1. Les conseillers communaux viennent-ensuite suivants :

M. Roger	Garo	Ch. du Cèdre 9	Entente communale
M. Okkes	Sahin	Rue de Lausanne 5	PSIG

en remplacement de M. Jean-Dominique Gachoud et de Mme Florence Divorne, tous deux démissionnaires.

2. Le municipal

M. Bernard	Hänggeli	Ch. de la Colline 12
------------	----------	----------------------

élu tacitement à la suite du décès du syndic Michel Wehrli.

Prenant la parole, sans cacher son émotion, M. Bernard Hänggeli se réjouit de renouer le contact avec d'anciennes connaissances et de collaborer en bonne entente.

### **3. Election de l'huissier du Conseil communal**

Mme Delphine Albanesi donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

La présidente annonce que le choix se fera par un vote à bulletins secrets. Elle ouvre la discussion mais la parole n'est pas demandée.

Le vote au bulletin secret donne les résultats suivants :

Bulletins délivrés		57	
Bulletins rentrés		57	
Bulletins blancs		6	
Bulletins nuls		1	
Bulletins valables		56	
Voix obtenues	Mme Nicole Sapin	29	élue
	M. André Crausaz	21	

La présidente informe Mme Sapin, en la félicitant, qu'elle entrera en fonction le 7 mars, lors des prochaines votations.

#### 4. Communications du Bureau du Conseil

La présidente rappelle le décès de notre syndic Michel Wehrli qui a bouleversé le vie de notre commune. Afin d'honorer sa mémoire ainsi que celle de plusieurs proches de conseillers, elle prie l'assemblée de se lever et d'observer un moment de silence.

Elle lit la lettre de démission du Conseil de Mme Martine Urech qui a quitté la commune pour cause de projets professionnels.

La présidente informe que la présidence du PSIG est reprise par Mme Germaine Müller.

Cette dernière répond à la présidente que M. Marc Léderrey remplace Mme Urech comme suppléant à la Commission des finances.

#### 5. Communications de la Municipalité

##### Communications de la vice-présidente Claudine Wyssa

##### 5.1 MUNICIPALITE

La nouvelle répartition des différentes branches d'activité, suite au décès du syndic Michel Wehrli et à l'arrivée de M. Bernard Hänggeli, se présente comme suit dès le 1<sup>er</sup> mars 2010 :

DICASTERES	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
Administration générale, finances, relations extérieures, transports, énergie et communication	Claudine Wyssa	Jean-Claude Glardon
Affaires sociales, culture, commission consultative suisse-étrangers (CCSE)	Laureane Salamin Michel	Claudine Wyssa
Education, jeunesse et sports, police, protection civile, cultes, forêts, naturalisations, sociétés locales	Jean-Claude Glardon	Laureane Salamin Michel
Urbanisme, SDIS, assainissements, eaux, domaines	Jean-Daniel Luthi	Bernard Hänggeli
Bâtiments, travaux, voirie, routes, jardins communaux	Bernard Hänggeli	Jean-Daniel Luthi

##### 5.2 MISE EN SERVICE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET

Une nouvelle version est ouverte depuis le mois de décembre sous la même adresse : **[www.bussigny.ch](http://www.bussigny.ch)**

Chacun est invité à aller consulter ce site et de profiter d'interactions au moyen du guichet virtuel dont les possibilités vont augmenter progressivement.

### 5.3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'HOTEL DE VILLE POUR L'EXPLOITATION DES SALLES

Tout ce qui concerne l'usage des salles tel que la réservation et le nettoyage, etc. est ainsi formalisé. Les salles Jura et Sorge, partagées entre l'hôtel et la commune, sont particulièrement concernées.

### 5.4 NOUVEAUX PREAVIS

La Municipalité souhaite qu'une commission soit nommée pour traiter les préavis relatifs au stationnement privilégié et aux travaux au chemin du Parc.

### 5.5 MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DE LA MISE EN SERVICE DE COURSES DE L'ALB EN SOIREE

Comme prévu, un bus plus petit assure maintenant les courses prolongées en soirée. Le parcours a aussi été quelque peu simplifié

### 5.6 NOUVEAU MODE DE RESERVATION DES CARTES JOURNALIERES CFF

La mise en vente par le greffe municipal (fr. 30.-) se fait maintenant dès le premier jour ouvrable de chaque mois pour les cartes de l'ensemble des deux mois qui suivent. Le site internet permet de consulter les cartes encore disponibles mais pas de les acheter.

### 5.7 INFORMATION SUR LE TRAITEMENT DES MOTIONS, POSTULATS, ETC.

M. François Marthaler a répondu le 24 février 2010 à la résolution concernant le soutien au tram de l'Ouest lausannois, déposée le 27.11.2009 par M. Jean-François Jolimay. Il y a joint la réponse à une interpellation du Grand Conseil que l'on peut découvrir dans internet. La ligne du tram préoccupe le Conseil d'Etat. La nouvelle ligne 17 doit démontrer le potentiel de clientèle possible puisqu'elle devrait être remplacée par le tram. La partie entre Renens et Lausanne est en priorité A, donc planifiée et financée. La priorité C est attribuée au tronçon Renens – Croix du Péage dont l'opportunité de la mesure devra être réévaluée en fonction des densifications à moyen et long terme. C'est planifié, sans date, dans l'attente de passer en priorité B. (Municipale responsable C. Wyssa).

Le postulat de Mme Germaine Müller du 26.06.2009 demandant le renforcement du travail de proximité auprès des jeunes par l'engagement d'un-e éducateur-trice au moins à temps partiel est en cours de discussion avec les communes avoisinantes. Un rapport sera présenté encore cette année. (Municipal responsable J.-C. Glardon).

Un premier rapport intermédiaire sera fourni au mois de juin sur la motion de M. Jean-François Savary et cts du 26.06.2009 au sujet de la révision du statut du personnel de la commune de Bussigny-près-Lausanne. Un préavis sera présenté durant le premier semestre 2011. (Municipale responsable C. Wyssa).

Le postulat sur les procédés de réclame en matière de petit crédit de Mme Mireille Aubert du 23.11.2007 est toujours dans l'attente d'une décision de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. (Municipal responsable J.-C. Glardon).

Un rapport intermédiaire concernant le postulat pour que Bussigny devienne une Cité de l'énergie de MM. Marcel Arun Bolkensteyn et Marc Mattiuzzo du 06.11.2006 a été distribué en juin 2008. Les travaux avancent mais c'est une grosse affaire. (Municipaux responsables C. Wyssa et B. Hänggeli).

Le postulat de Mme Francine Mingard du 22.06.2007 concernant le passage sous-route ou passage sécurisé (type passerelle) sur la route cantonale au sud de la commune est sur la table de la Municipalité dans l'attente d'autres informations. (Municipaux responsables Jean-Daniel Luthi et B. Hänggeli).

L'interpellation de M. Julien Glardon du 05.10.07 concernant la Gestion des déchets, quelle direction ? attend également des décisions au niveau cantonal. (Municipal responsable Jean-Daniel Luthi).

## 5.8 PROCHAINE LEGISLATURE

Les communes doivent se déterminer, au plus tard, une année avant le début de la législature quant au nombre de municipaux et de conseillers communaux. La Municipalité fait savoir que les nombres actuels lui conviennent parfaitement.

## 5.9 VITRINES DAFFICHAGE

La Municipalité a prévu l'installation prochaine de vitrines d'affichage à l'extérieur de la Grande salle pour annoncer les prochains spectacles. Les sociétés locales seront averties de cette possibilité lors de la réservation au greffe municipal.

### **Communications du municipal Jean-Claude Glardon**

#### 5.10 CRAB

Une assemblée générale extraordinaire du CRAB aura lieu le 3 mars 2010 à 20 h. Le comité a de gros soucis pour trouver suffisamment de membres. Il a sollicité l'appui de la Municipalité.

#### 5.11 GYMNASTRADA 2011

Le soutien logistique de la commune à l'organisation de Gymnastrada du 10 au 16 juillet 2011 à Lausanne a été accordé par la Municipalité Environ 25'000 gymnastes du monde entier s'y réuniront.. Les collègues de Dalaz et du Tombay seront notamment mis à disposition pour loger 400 à 500 athlètes.

#### 5.12 COLLABORATION AVEC CarPostal

Conformément à la mise en oeuvre d'une collaboration de la commune avec CarPostal pour les transports scolaires, la totalité de ceux-ci sera assurée par CarPostal. Dès la prochaine année scolaire, nous n'aurons donc plus de problème

de personnel et de remplacements. Pour les camps d'été, on aura recours à des locations auprès d'entreprises régionales.

### 5.13 LIQUIDATION DE L'AIC

La liquidation de l'AIC s'est concrétisée cette semaine par le versement du solde de la caisse aux communes respectives.

#### **Communications du municipal Jean-Daniel Luthi**

### 5.14 SDIS SORGE

M. Hervé Rempp a été nommé nouveau commandant. Cet ancien professionnel de Lausanne est un habitant de Villars-Ste-Croix

L a d i s c u s s i o n e s t o u v e r t e

M. Marcel Arun Bolkensteyn considère que l'incorporation d'un petit bus dès le début de soirée est un peu trop hâtive.

Mme Claudine Wyssa répond que ce changement s'est fait sur la base d'une première statistique. Une réadaptation sera faite après un nouveau comptage, si elle se révèle adéquate.

## **6. Information des délégués du Conseil communal dans les organismes intercommunaux**

Personne ne demande la parole.

## **7. Préavis municipal N°1/2010 relatif à l'adhésion à la nouvelle entente intercommunale concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny-près-Lausanne et Villars-Ste-Croix - Rapport de la commission**

M. Christophe Collet donne lecture du rapport de la commission technique.

M. Jean-Claude Glardon informe que la Municipalité se rallie aux deux amendements proposés.

La parole n'étant plus demandée, la présidente relit le premier amendement. Celui-ci est admis à l'unanimité, sans opposition.

Ensuite, elle relit le deuxième amendement qui est accepté à, semble-t-il, aussi l'unanimité.

Pour terminer, elle relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE  
- Vu le préavis municipal N° 01/2010 du 7 décembre 2009,  
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DECIDE

à main levée et à l'unanimité, sous réserve des deux amendements suivants :

1. Ajouter un préambule dont la teneur est la suivante :

*«La terminologie utilisée dans cette convention est celle prévue par la Loi scolaire. La convention s'adapte aux modifications qui interviennent dans le droit supérieur»*

2. Modifier l'article 11 dont la nouvelle formulation est la suivante

*Un bureau de référence (ci-après "le bureau") est constitué. Il est formé d'un représentant de chaque Municipalité signataire de la présente convention. Les deux membres du bureau sont nommés par leur Municipalité respective pour la durée d'une législature.*

*Le directeur de l'établissement scolaire primaire et secondaire de Bussigny-près-Lausanne et Villars-Ste-Croix, le boursier communal et le chef de service des affaires sociales et de la jeunesse de la Commune de Bussigny-près-Lausanne participent aux séances du bureau avec voix consultative.*

1. D'accepter la nouvelle convention scolaire de l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix

2. D'autoriser la Municipalité de Bussigny à adhérer à la nouvelle entente intercommunale régissant l'Etablissement primaire et secondaire de Bussigny et Villars-Ste-Croix

### **8. Préavis municipal N°2/2010 relatif au plan de quartier "En Jonchets" - Rapport de la commission**

M. Marc Léderrey donne lecture du rapport de la commission technique.

En ouvrant la discussion, la présidente donne directement la parole à M. Jean-François Jolimay qui dépose l'amendement ci-dessous au nom de l'Entente communale.

*- de mandater la Municipalité à entreprendre les mesures nécessaires à assurer de manière adéquate la circulation des véhicules dans les mêmes délais que le développement du projet "En Jonchets"*

M. Jean-Daniel Luthi informe que la Municipalité accepte l'amendement

-----

M. Jean-François Jolimay demande des explications quant à la norme VSS citée au chiffre 1.10 du plan de quartier.

M. Jean-Daniel Luthi répond qu'à la base c'est la norme SIA 421 -*Aménagement du territoire –Mesures de l'utilisation du sol* qui détermine le nombre de places nécessaires dans le cadre de constructions d'habitations. Avec le nombre de places normalisé à une par 100 m<sup>2</sup>, on obtient 270 places, qui seront souterraines. La norme demande également un 10 % de plus pour des places visiteurs qui seront disposées en surface.

(Note de la réd.) La VSS est une association de professionnels, d'entreprises et d'institutions actifs dans la planification, l'établissement de projets, la construction, l'exploitation, l'entretien, l'usage et la déconstruction d'infrastructures de transport.

VSS est l'abréviation allemande pour :

Association suisse des professionnels de la route et des transports  
Schweizerischer Verband der Strassen- und Verkehrsfachleute

N'ayant pas bien compris le sens de l'amendement proposé, Mme Rahel Worrod demande qu'il soit relu.

M. Jean-François Jolimay explique, qu'au vu de diverses options possibles, les auteurs de l'amendement veulent la garantie de la construction du rond-point pour décharger le trafic, même si le PPA de Bussigny Ouest n'avance pas selon les prévisions.

-----

M. Dominique Blanc demande également une explication par rapport à l'article 1.14, deuxième alinéa, du règlement.

M. Luthi répond que la LVLEne (*loi cantonale sur l'énergie*) est une définition assez compliquée voulue par les urbanistes et les architectes. Cela veut dire que les bâtiments doivent respecter la législation actuelle au niveau de la protection thermique des bâtiments pour limiter la consommation d'énergie. Bien que le concept énergétique communal n'est pas encore en place, des possibilités de synergie sont possibles mais le projet doit dans tous les cas être conforme à la loi.

-----

La parole n'étant plus demandée, la présidente relit l'amendement qui accepté à l'unanimité, hormis 2 abstentions.

Ensuite elle relit les conclusions, y compris l'amendement.

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE BUSSIGNY-PRES-LAUSANNE

- Vu le préavis municipal N° 02/2010 du 18 janvier 2010,
- Oûi le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### D E C I D E

à main levée et à l'unanimité, hormis 3 abstentions,

avec l'amendement suivant :

- *De mandater la Municipalité à entreprendre les mesures nécessaires à assurer de manière adéquate la circulation des véhicules dans les mêmes délais que le développement du projet "En Jonchets"*
- D'adopter le plan de quartier "En Jonchets" et son règlement tels que mis à l'enquête
- D'approuver les réponses aux remarques et oppositions

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour mener ce projet à terme et, le cas échéant, à plaider devant les instances
- De réserver l'approbation définitive du PQ "En Jonchets" par le Département compétent.

## 9. Propositions individuelles et divers

La présidente informe qu'il faut désigner les membres de deux nouvelles commissions.

Pour le préavis N°(-)/2010 relatif aux au stationnement privilégié, Mme Germaine Müller propose, au nom du PSIG, et M. Jacques Miauton, au nom de l'Entente communale :

Mme et MM.	Francine	Mingard
	Rui Miguel	Saraiva
	François	Marchon
	Serge	L'Eplattenier
	Marc	Mattiuzzo

Pour le préavis N°(-)/2010 relatif aux travaux au chemin du Parc, M. Jacques Miauton propose, au nom de l'Entente communale, et Mme Germaine Müller, au nom du PSIG :

Mmes et MM.	Aurélien	Jaques
	Christophe	Sapin
	Brigitte	Quaglia
	Rahel	Worrod
	Chantal	Dind

-----  
La présidente rappelle la sortie du Conseil communal du 5 juin 2010. Les dernières inscriptions doivent lui parvenir au plus vite.

-----  
M. Marcel Arun Bolkensteyn demande si nous sommes desservis par Taxibus, maintenant que nous faisons partie du réseau des TL depuis l'ouverture de la ligne 17.

Mme Claudine Wyssa répond qu'une prise charge est possible aux arrêts signalés, moyennant une demande téléphonique au moins une demi-heure à l'avance.

-----  
Mme Rahel Worrod se plaint à relever qu'elle utilise la ligne des TL 17 avec satisfaction. Cependant elle demande à la Municipalité dans quelle mesure elle pourrait intervenir pour demander que la phase verte pour les piétons pour traverser la Croix-de-Plan soit prolongée. Il n'est pas aisé de traverser en une phase, l'arrêt au centre pouvant être nécessaire.

Mme Wyssa la remercie de signaler cet élément. Elle posera la question bien qu'il ne faut pas ignorer la difficulté en sachant que le carrefour assure le passage de 50 à 60'000 véhicules par jour. Dans la mesure du possible, elle propose, comme alternative, l'usage de l'arrêt de Buyère.

-----

M. Marc Mattiuzzo demande à quoi en est le préavis concernant le collecteur du chemin du Cochet qui avaient été annoncé comme urgent en octobre dernier.

M. Jean-Daniel Luthi répond que le problème subsiste mais que des difficultés géologiques ont retardé le projet. L'échéance est prévue pour l'été ou l'automne prochain.

-----

M. Claude Rosset demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'honorer la mémoire du syndic Michel Wehrli en lui donnant un nom de rue ou de place.

Mme Claudine Wyssa répond que la Municipalité prend note.

### **10. Fixation de la date de la prochaine séance**

La prochaine séance est fixée au 30 avril 2010.

L'assemblée est levée à 21 h 50.

La présidente souhaite à toutes et à tous, une excellente fin de soirée.

Pour le Conseil communal

La présidente :

Le secrétaire :

Geneviève Crausaz

René Pouly